



PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2023-2028

**Société québécoise
des infrastructures**

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la normalisation et du développement durable et la Direction générale de l'expertise technique et du développement durable.

Elle a été produite par la Direction des communications.

Renseignements

Téléphone : 418 646-1766

Courriel : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Internet : www.sqi.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-94884-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre	4
Message de la présidente-directrice générale	5
L'organisation en bref	7
Mission	7
Vision	7
Valeurs	7
Quelques données clés en matière de développement durable	7
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	8
Contexte interne	9
Contexte externe	9
Plan d'action de développement durable	10
Action 1 : Développer les relations entre la SQI et la communauté	11
Action 2 : Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites	12
Action 3 : Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	13
Action 4 : Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	14
Action 5 : Réaliser une transition numérique responsable	14
Action 6 : Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable à la gestion des actifs	15
Action 7 : Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	16
Action 8 : Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	17
Action 9 : Améliorer la résilience aux changements climatiques des immeubles de la SQI	18
Action 10 : Réduire la quantité de CRD éliminés dans les sites d'enfouissement	18
Action 11 : Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	19
Action 12 : Réduire les émissions de GES liées au transport	20
Tableau synoptique	21

MESSAGE DU MINISTRE



J'ai le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

La SQI joue un rôle central dans la réalisation et la gestion des infrastructures gouvernementales, particulièrement sur le plan de la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État en matière de développement durable. Le PADD de la SQI présente des engagements à la fois réalistes et ambitieux afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec et de soutenir sa Stratégie gouvernementale en la matière.

Ce Plan fait foi de la volonté de la SQI à poursuivre son action mobilisatrice et ses efforts pour la réduction des gaz à effet de serre et pour l'efficacité énergétique dans plusieurs sphères de ses activités. Sa réussite repose notamment sur le développement d'une culture organisationnelle responsable et sur sa capacité d'influence auprès des différents acteurs des secteurs dans lesquels elle évolue.

Je suis convaincu que la mise en œuvre du PADD 2023-2028 de la SQI lui permettra de remplir son rôle d'exemplarité afin de transmettre aux générations futures un patrimoine immobilier pérenne qui tient compte de l'évolution du contexte climatique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' intertwined.

Jonatan Julien, ministre responsable des Infrastructures

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

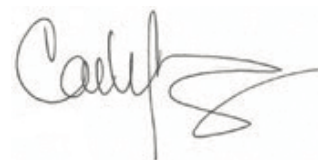


Je suis fière du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) de la Société québécoise des infrastructures (SQI) puisqu'en plus de contribuer concrètement aux objectifs gouvernementaux, il soutient les priorités de l'organisation en cette matière.

Ainsi, la SQI agira pour renforcer ses interventions de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, pour poursuivre la décarbonation de son parc immobilier, pour créer des liens avec les communautés et pour bonifier la durabilité de ses projets et la rencontre des grands principes de développement durable de ses processus, tout au long de leur cycle de vie.

Le PADD est l'élément central d'une stratégie organisationnelle plus globale et qui présente l'ensemble des actions de la SQI visant le développement durable.

Je suis certaine que le PADD permettra à la SQI de maintenir et de faire évoluer son statut de Société exemplaire de l'État en matière de développement durable, tout en contribuant à laisser une empreinte inspirante auprès de ses partenaires et de la collectivité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Bourgeois', with a stylized flourish at the end.

Caroline Bourgeois, architecte



L'ORGANISATION EN BREF

Mission

La Société québécoise des infrastructures (SQI) a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Vision

Partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités.

Valeurs

Respect : Considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.

Intégrité : Souci constant d'agir avec droiture, honnêteté, impartialité et probité dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.

Excellence : Plus haut degré de maîtrise des habiletés et des connaissances, avec la volonté de les utiliser de façon optimale.

Collaboration : Participation avec d'autres et coopération en vue d'apporter son concours et de fournir son aide, établissement de partenariats et contribution au succès collectif.

Quelques données clés en matière de développement durable

Au 31 mars 2022

1 349	Nombre d'employés
21,8 G\$	Valeur totale des projets en gestion
53	Nombre de projets certifiés LEED ¹
- 25 %	Pourcentage de réduction d'émission de gaz à effet de serre par rapport à 2012-2013
- 18,2 %	Pourcentage de réduction de la consommation énergétique normalisée par rapport à 2012-2013
+ 1 500	Nombre de bornes de recharge électriques installées
57	Nombre de projets de + 50 M\$ lancés avec une approche BIM ² et PCI ³

¹ LEED : le programme de certification environnementale LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) du CaGBC (Conseil du bâtiment durable du Canada).

² BIM : acronyme anglais de Building information modeling, représentation numérique des caractéristiques physiques et fonctionnelles d'une construction, soit une source d'information partagée à travers le cycle de vie du bâtiment, de la conception à l'exploitation.

³ PCI : Processus de conception intégrée, processus de gestion de projet collaboratif et multidisciplinaire qui s'amorce dès le démarrage d'un projet et qui vise à générer avec une meilleure efficacité des solutions intégrées, optimales, innovantes et durables.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2027 de la SQI	Orientation 4 : Être proactif en immobilier public durable / Objectif 4.1 : Réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier, en soutien à la lutte contre les changements climatiques	Contribue à l'objectif 5.6 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics
Plan stratégique 2023-2027 de la SQI	Orientation 4 : Être proactif en immobilier public durable / Objectif 4.2 : Améliorer la prise en compte du risque climatique dans la gestion de l'actif immobilier de l'Administration gouvernementale	Contribue à l'objectif 5.6 : Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics
Plan stratégique 2023-2027 de la SQI	Orientation 4 : Être proactif en immobilier public durable / Objectif 4.3 : Identifier les occasions d'accroître l'acceptabilité sociale en soutien à la réussite des projets	Contribue à l'objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 de la SQI	Toutes les actions	Contribue à l'objectif 3.2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) présente la contribution de la SQI aux objectifs gouvernementaux issus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD). Tout au long du processus d'élaboration du PADD, l'environnement dans lequel évolue la SQI ainsi que les politiques et les stratégies gouvernementales qui la concernent ont été considérés pour identifier les axes d'intervention à prioriser.

Le contexte interne de la SQI est marqué par différents éléments qui représentent des avantages pour la mise en place de sa démarche de développement durable. La Société dispose d'une structure de gouvernance efficace avec une direction consacrée à la coordination des dossiers de développement durable et un comité développement durable et innovation au conseil d'administration de l'organisation pour suivre la mise en œuvre du PADD et de différents dossiers de développement durable. Il est toutefois nécessaire de poursuivre le développement de la maturité de l'organisation.

Le personnel est particulièrement impliqué dans la réalisation des différents projets, notamment ce qui concerne le développement durable. L'expertise et le niveau de compétence des équipes sont élevés. La SQI est reconnue pour son engagement, que ce soit envers la certification LEED, l'intégration du bois dans les projets et pour sa performance en efficacité énergétique et en réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a également pris le leadership gouvernemental en développant une expertise sur la vulnérabilité au risque climatique des bâtiments, en devançant les objectifs de la Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment (2021-2026) et en réalisant des projets de milieux de travail axés sur les activités.

Toutefois, dans un contexte où le portefeuille de projets s'accroît fortement d'année en année, et devant la multiplication des objectifs de développement durable auxquels elle doit contribuer, la Société doit prioriser ses interventions et optimiser l'utilisation de ses ressources. Dans ce cadre, plusieurs actions du PADD 2023-2028 soutiennent ou complètent la mise en œuvre d'actions inscrites au Plan stratégique 2023-2027.

Contexte externe

L'environnement externe dans lequel la SQI évolue peut avoir un effet considérable sur ses activités et sa performance.

Les objectifs d'exemplarité de l'État en développement durable sont de plus en plus nombreux. La Société soutient déjà la mise en œuvre de plusieurs politiques et stratégies gouvernementales liées au développement durable et de nouvelles préoccupations émergent, comme la circularité dans la gestion des déchets issus de la construction, de la rénovation, de la démolition, de la contribution de la SQI dans l'aménagement du territoire ou son implication sociale dans la collectivité. Le gouvernement a par ailleurs exprimé à la Société un grand nombre d'attentes de participation à plusieurs objectifs de la SGDD.

Les contraintes externes à la réalisation de la mission de la Société sont nombreuses. Le secteur de la construction et de la gestion des actifs immobiliers est fortement touché par la pénurie de la main-d'œuvre et par le contexte inflationniste. Ce secteur et ses acteurs ont par ailleurs un important effet environnemental durant tout le cycle de vie des projets et des bâtiments.

En tenant compte de ces facteurs, la SQI a choisi de contribuer principalement aux orientations de la SGDD qui lui permettent d'agir pour améliorer la performance environnementale de son parc immobilier et de ses projets, ainsi que de lutter activement et de s'adapter aux changements climatiques. La Société participe également aux attentes gouvernementales sur l'acquisition responsable, l'évaluation de la durabilité, l'amélioration de la collecte de la gestion des matières résiduelles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au déplacements des employés de l'État.

Plan d'action de développement durable

ACTION 1

Développer les relations entre la SQI et la communauté



Par ses activités, la SQI intervient dans de nombreuses communautés. Pour souscrire aux exigences d'acceptabilité sociale, la SQI doit comprendre le contexte et l'environnement social dans lequel elle interagit et connaître les parties prenantes ainsi que leurs attentes. La désignation d'un responsable des relations avec le milieu et les communautés est une bonne pratique reconnue pour créer et entretenir ce lien. Cette action soutient également la mise en œuvre des études d'influence sociale prévues dans le Plan stratégique 2023-2027 de la SQI pour maximiser les retombées sociales des projets au bénéfice des communautés.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1	1.1 Désignation d'un responsable des relations avec la communauté (nouvelle mesure)	Responsable des relations avec la communauté désigné d'ici le 31 mars 2025				

ACTION 2

Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites



La Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire fait de la création de « milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population » une priorité. Pour soutenir l'engagement des municipalités dans leurs démarches de développement durable, la SQI souhaite adopter des lignes directrices d'aménagements durables des sites.

Le développement de ces lignes directrices s'inscrit également dans le cadre de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques et en soutien à l'action 10 du PADD qui vise l'adoption d'un Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques pour la SQI. Les lignes directrices aborderont notamment les questions de la canopée, de la rétention des eaux pluviales, de la lutte contre les îlots de chaleur, de la biodiversité et de l'accessibilité des sites de la Société à la population.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.1.1	2.1 Date de publication des lignes directrices (nouvelle mesure)	Publication des lignes directrices d'aménagement durable des sites d'ici le 31 mars 2026				

ACTION 3

Accroître la maturité de l'organisation en développement durable



Les actions structurantes de l'organisation, telles que le processus d'élaboration du prochain Plan stratégique et les documents déposés au conseil des ministres par la Société pour approbation, feront l'objet d'une évaluation en utilisant les outils fournis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Par ailleurs, deux autres mesures viennent soutenir l'objectif d'augmenter la durabilité des interventions de la SQI. La première vise à évaluer l'intégration de mesures en développement durable pour un échantillon varié de projets en phase de planification. L'évaluation portera sur des éléments tels que les certifications environnementales, les émissions de GES, les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la gestion de la biodiversité. Cette évaluation permettra de bonifier les processus de la Société. Enfin, en préparation de la prochaine planification en développement durable, la SQI mènera une étude sur la maturité de l'organisation en développement durable.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	3.1 Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %) ⁴	50 %	50 %	65 %	65 %	80 %
5.1.1	3.2 Développement d'outils et nombre de projets pour lesquels une mesure de l'intégration en développement durable a été réalisée (nouvelle mesure)	Élaboration d'une grille d'évaluation d'ici le 31 mars 2025		10 projets évalués d'ici le 31 mars 2028		
5.1.1	3.3 Date de dépôt d'une étude permettant d'évaluer la maturité en développement durable de la Société (nouvelle mesure)	Dépôt de l'étude au conseil d'administration d'ici le 31 mars 2027				

⁴Entre parenthèses : donnée de référence lorsque disponible.

ACTION 4

Augmenter la proportion de l'acquisition responsable



La SQI suivra les données d'acquisitions responsables (en volume et en valeur) des contrats de 25 000 \$ et plus, adjugés avec le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), et visera une augmentation annuelle en nombre de contrats, de la proportion d'acquisitions responsables. Cette action contribue également aux objectifs de la Stratégie des marchés publics du gouvernement du Québec.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	4.1 Proportion des acquisitions gouvernementales intégrant des composantes responsables (85 %)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

ACTION 5

Réaliser une transition numérique responsable



La SQI mesurera son indice de maturité numérique responsable. Les actions visant à améliorer cet indice seront inscrites dans le Plan de transformation numérique de l'organisation.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	5.1 Indice de maturité numérique responsable (27 %)	Les cibles du sous-objectif 5.5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable seront publiées par le MELCCFP en 2023-2024. La SQI adoptera ces cibles dès lors qu'elles seront connues et elles deviendront la référence pour la reddition de comptes annuelle de la SQI.				

ACTION 6

Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable à la gestion des actifs



Pour accroître la durabilité de son parc immobilier et prioriser les interventions à entreprendre, la SQI adoptera une nouvelle politique de gestion des actifs prenant en compte le cycle de vie des infrastructures dont elle est propriétaire.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	6.1 Date d'adoption de la politique (nouvelle mesure)	Adoption d'une politique de gestion des actifs d'ici le 31 mars 2024				

ACTION 7

Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles



Afin d'encadrer la performance environnementale de son parc immobilier et d'influencer le marché locatif, la SQI poursuivra ses efforts de certification.

Les projets majeurs de construction, d'agrandissement ou de rénovation seront inscrits à la certification LEED ou à une autre certification visée (par exemple WELL^{TM 5} ou BCZ⁶) lorsque la SQI est propriétaire. Dans le cas des projets d'aménagement ou de réaménagement complet de bureau, de 1 000 m² et plus, qu'ils soient en propriété ou réalisés dans le cadre d'un bail de dix ans ou plus (nouveau, renouvellement ou bail existant), ils seront inscrits à la certification LEED ou à une autre certification visée (par exemple WELLTM).

Pour les nouveaux baux et les renouvellements pour une période de dix ans et plus et dont la superficie est de 1 000 m² et plus, le propriétaire devra obtenir, dans un délai maximum de deux ans suivant la signature du bail, l'une des deux certifications suivantes : soit LEED[®] E+E v4.1, soit BOMA BEST 4.0⁷ pour les bâtiments durables. Le propriétaire devra maintenir la certification choisie pour toute la durée du bail en recertifiant le bâtiment tous les trois ans au maximum. La cible ne s'appliquera pas si un projet de réaménagement est déjà couvert par la cible 7.1.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	7.1 Pourcentage annuel des projets admissibles inscrits à la certification LEED ou autre certification visée (75 %)	90 % inscrits annuellement à LEED		90 % inscrits annuellement à LEED ou à une autre certification visée		
5.6.1	7.2 Pourcentage des espaces en location admissibles inscrits à une certification BOMA BEST ou LEED E+E (0 %)	-	50 %	50 %	75 %	75 %

⁵ WELLTM : norme de l'International WELL Building Institute qui définit des lignes directrices pour intégrer la santé et le bien-être des occupants.

⁶ BCZ : norme du bâtiment à carbone zéro^{MC} émis par le Conseil du bâtiment durable du Canada et qui définit la conception et la performance opérationnelle sobres en carbone des bâtiments.

⁷ BOMA BEST : le programme de certification environnementale BEST (Building Environmental Standards) de BOMA (Building Owners and Managers Association).

ACTION 8

Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique



Consciente du devoir d'exemplarité de l'État, la SQI s'investit pleinement dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES inscrites dans le Plan pour une économie verte - 2030. La Société a donc inscrit sa cible de réduction des émissions de GES dans son Plan stratégique 2023-2027.

La SQI met de l'avant dans son PADD différentes interventions pour soutenir ses efforts de décarbonation. Pour bonifier ses pratiques et orienter ses choix de conception futurs, la SQI mènera des analyses du cycle de vie environnementales (ACV) à la phase de conception de plusieurs projets, dont au moins un où la rénovation majeure d'un bâtiment existant sera comparée avec la construction d'un nouveau bâtiment.

Enfin, bien que la SQI ait atteint la cible qui lui était attribuée dans le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec 2018-2023, elle poursuivra ses efforts pour réduire davantage sa consommation énergétique d'ici 2028.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	8.1 Adoption des documents-cadres et nombre d'ACV réalisées (0)	Élaboration de la méthodologie d'ici le 31 mars 2025		10 projets analysés d'ici le 31 mars 2028		
5.6.1	8.2 Réduction de l'intensité de la consommation énergétique en MJ/m ² normalisé (en cours)	5 % par rapport à 2022-2023 d'ici le 31 mars 2028				

ACTION 9

Améliorer la résilience aux changements climatiques des immeubles de la SQI



Pour accroître la résilience de son parc immobilier, la SQI poursuit l'évaluation de la vulnérabilité de ses immeubles aux changements climatiques dans son Plan stratégique 2023-2027 de la SQI. Pour adapter graduellement son parc immobilier, la SQI se dotera d'un document d'orientation sur l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques. Ce document prendra en compte les besoins de décarbonation, l'adaptation du cadre bâti et l'intégration de mesures de résilience aux nouveaux projets.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	9.1 Date de publication du plan (nouvelle mesure)	Publication du plan d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques d'ici le 31 mars 2025				

ACTION 10

Réduire la quantité de CRD éliminés dans les sites d'enfouissement



La Société intègre à ses projets, notamment ceux qui visent la certification LEED, des principes de gestion des déchets issus de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) et souhaite désormais aller plus loin. L'intégration des principes d'économie circulaire à l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition n'est pas encore répandue et son implantation se heurte à différents obstacles. La SQI mènera un projet pilote de réduction à la source et de réemploi des CRD qui permettra de développer la connaissance et la sensibilisation de l'organisation sur cet enjeu. Le projet sera documenté de manière à identifier les conditions nécessaires à l'amélioration des pratiques et à en faire ressortir les avantages dans le but d'implanter des changements durables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.2	10.1 Nombre de projets pilotes réalisés (0)	3 projets pilotes réalisés d'ici le 31 mars 2028				

ACTION 11

Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE⁸



La SQI a réalisé un bilan de la gestion des matières résiduelles dans ses édifices en propriété en 2021-2022. L'accessibilité à la collecte des matières recyclables est déjà proposée aux occupants dans une majorité de ses édifices en propriété. Toutefois, l'implantation de la récupération des matières organiques présente de nombreux défis et nécessitera parfois des aménagements spécifiques. La Société s'assurera d'offrir le service de récupération des matières recyclables au plus grand nombre d'employés de l'État possible. Elle proposera également la collecte de matières organiques à mesure que les municipalités la rendront disponible.

La SQI cherchera à obtenir des attestations du programme ICI on recycle + pour démontrer la performance de ses systèmes de gestion des matières résiduelles. Cette certification remise par RECYC-QUÉBEC vise à reconnaître l'engagement et les bonnes pratiques des organisations participantes.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	11.1 Nombre total d'attestations IOR+ de niveau Performance (0)	1	13	13	13	13
5.7.1	11.2 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte des matières recyclables lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)			90 % annuellement		
5.7.1	11.3 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte de la matière organique lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)			100 % annuellement		

⁸ Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination.

ACTION 12

Réduire les émissions de GES liées au transport



En réponse aux attentes gouvernementales sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport, la SQI agira, tant pour réduire les émissions de son parc automobile que pour fournir de l'information. Cela permettra à ses employés, ses clients, et les usagers de ses immeubles de faire des choix de déplacements plus durables.

La Société misera sur l'électrification de son parc pour atteindre les cibles gouvernementales d'électrification des transports. Pour favoriser l'accroissement de la part modale du transport actif et collectif, la SQI réalisera un inventaire des dispositifs favorisant ces modes de transport dans ses propriétés. L'inventaire permettra d'identifier, par exemple, la présence de supports à vélo ou de bornes de recharge. L'information sera rendue publique et liée avec la carte des immeubles sur le site Internet. La Société souhaite également publier l'indice d'accessibilité piétonne et l'accessibilité par le transport collectif lorsque l'information est disponible.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1	12.1 Émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules (nouvelle mesure)	Les cibles du sous-objectif 5.8.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable seront publiées par le MELCCFP en 2023-2024. La SQI adoptera ces cibles dès lors qu'elles seront connues et elles deviendront la référence pour la reddition de comptes annuelle de la SQI.				
5.8.2	12.2 Réalisation et publication d'un inventaire des dispositions favorisant les modes de transport durables (nouvelle mesure)	Réalisation de l'inventaire des dispositions de transport durable		Publication de l'information		

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1	Action 1 : Développer les relations entre la SQI et la communauté	1.1 Désignation d'un responsable des relations avec la communauté (nouvelle mesure)	Responsable des relations avec la communauté désigné d'ici le 31 mars 2025				
4.1.1	Action 2 : Publier des lignes directrices d'aménagement durable des sites	2.1 Date de publication des lignes directrices (nouvelle mesure)	Publication des lignes directrices d'aménagement durable des sites d'ici le 31 mars 2026				
5.1.1 ▶ ⁹	Action 3 : Accroître la maturité de l'organisation en développement durable	3.1 Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %)	50 %	50 %	65 %	65 %	80 %
		3.2 Développement d'outils et nombre de projets pour lesquels une mesure de l'intégration en développement durable a été réalisée (nouvelle mesure)	Élaboration d'une grille d'évaluation d'ici le 31 mars 2025		10 projets évalués d'ici le 31 mars 2028		
		3.3 Date de dépôt d'une étude permettant d'évaluer la maturité en développement durable de la Société (nouvelle mesure)	Dépôt de l'étude au conseil d'administration d'ici le 31 mars 2027				
5.4.1 ▶	Action 4 : Augmenter la proportion de l'acquisition responsable	4.1 Proportion des acquisitions gouvernementales intégrant des composantes responsables (85 %)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1 ▶	Action 5 : Réaliser une transition numérique responsable	5.1 Indice de maturité numérique responsable (27 %)	Les cibles du sous-objectif 5.5.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable seront publiées par le MELCCFP en 2023-2024. La SQI adoptera ces cibles dès lors qu'elles seront connues et elles deviendront la référence pour la reddition de comptes annuelle de la SQI.				
5.6.1	Action 6 : Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable à la gestion des actifs	6.1 Date d'adoption de la politique (nouvelle mesure)	Adoption d'une politique de gestion des actifs d'ici le 31 mars 2024				
5.6.1	Action 7 : Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et l'exploitation des immeubles	7.1 Pourcentage annuel des projets admissibles inscrits à la certification LEED ou autre certification visée (75 %)	90 % inscrits annuellement à LEED			90 % inscrits annuellement à LEED ou à une autre certification visée	
		7.2 Pourcentage des espaces en location admissibles inscrits à une certification BOMA BEST ou LEED E+E (0 %)	-	50 %	50 %	75 %	75 %

⁹ ▶ Action contribuant à une attente de participation gouvernementale

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1 ▶	Action 8 : Décarboner le parc immobilier de la SQI et soutenir les initiatives de sobriété énergétique	8.1 Adoption des documents-cadres et nombre d'ACV réalisées (0)	Élaboration de la méthodologie d'ici le 31 mars 2025		10 projets analysés d'ici le 31 mars 2028		
		8.2 Réduction de l'intensité de la consommation énergétique en MJ/m ² normalisé (en cours)	5 % par rapport à 2022-2023 d'ici le 31 mars 2028				
5.6.1	Action 9 : Améliorer la résilience aux changements climatiques des immeubles de la SQI	9.1 Date de publication du plan (nouvelle mesure)	Publication du plan d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques d'ici le 31 mars 2025				
5.6.2 ▶	Action 10 : Réduire la quantité de CRD éliminés dans les sites d'enfouissement	10.1 Nombre de projets pilotes réalisés (0)	3 projets pilotes réalisés d'ici le 31 mars 2028				
5.7.1 ▶	Action 11 : Valoriser les matières résiduelles en respectant la hiérarchie des 3RVE	11.1 Nombre total d'attestations IOR+ de niveau Performance (0)	1	13	13	13	13
		11.2 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte des matières recyclables lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)			90 % annuellement		
		11.3 Dans les immeubles en propriété, pourcentage des employés de l'État ayant accès à la collecte de la matière organique lorsque le service municipal est disponible (nouvelle mesure)			100 % annuellement		
5.8.1 ▶	Action 12 : Réduire les émissions de GES liées au transport	12.1 Émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules (nouvelle mesure)	Les cibles du sous-objectif 5.8.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable seront publiées par le MELCCFP en 2023-2024. La SQI adoptera ces cibles dès lors qu'elles seront connues et elles deviendront la référence pour la reddition de comptes annuelle de la SQI.				
5.8.2 ▶		12.2 Réalisation et publication d'un inventaire des dispositions favorisant les modes de transport durables (nouvelle mesure)	Réalisation de l'inventaire des dispositions de transport durable		Publication de l'information		

*Société québécoise
des infrastructures*

Québec 